



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 24 février 2023

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
Judi 2 mars 2023 à 19 h 15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 5 décembre 2022.
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante.
1. Installation d'un nouveau conseiller municipal.
 2. Modification des représentants au sein des commissions municipales : Travaux urbains – Voirie et Sécurité, Police Municipale et circulation.
 3. Désignation d'un suppléant au sein du Syndicat Intercommunal pour le Transport d'Élèves (SITE).
 4. Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023.
 5. Adoption du règlement budgétaire et financier.
 6. Incorporation d'un bien vacant sans maître cadastré AH 79 sis rue du Général de Gaulle dans le domaine privé de la commune.
 7. Convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Parmain de la sirène du réseau national d'alerte de l'Etat.
 8. Convention d'objectifs avec l'association CPCLC (Comité Parminois de Coordination des Loisirs et de la Culture).
 9. Groupement de commande relatif à la location et la maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés.
- Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts